

19 FEV. 1971

MONDE POUR UNE MAISON DES JOURNALISTES

Nous recevons de Mme G. Tanguy, secrétaire général de la Fondation des journalistes, la lettre suivante :

Paris étant une des rares capitales du monde à ne pas disposer d'un centre d'accueil pour les professionnels de la presse, depuis la fermeture de l'ancienne Maison des journalistes, rue du Louvre, des démarches ont été entreprises dès 1965, en accord avec les différents secrétariats d'Etat à l'information, MM. Yvon Bourges, Georges Corse, Joël Le Theuëc, pour la création d'une « fondation » destinée à accueillir les journalistes régionaux et étrangers de passage, à faciliter les échanges internationaux par des moyens techniques susceptibles d'améliorer la diffusion de l'information, et un centre capable de regrouper les organisations professionnelles actuellement mal logées (presse étrangère, diverses grandes associations de journalistes, commission de la carte d'identité, bureau de l'Union des syndicats; S.N.J., C.G.T., F.O., C.F.D.T., etc.).

Le District de la région parisienne compte quelque cinq mille journalistes français, auxquels s'ajoutent les correspondants étrangers et les envoyés spéciaux (environ un millier). Certains grands salons — mode, tourisme, automobile, nautisme, alimentation, aéronautique, etc. — attirent chacun de mille à mille huit cents envoyés spéciaux dans la capitale. Rien n'est prévu pour les accueillir.

C'est pourquoi le comité de parrainage de la Fondation a voulu un décor intérieur moderne et pratique pour sa « Maison », dans le cadre prestigieux d'un hôtel historique du Marais, première « vitrine » de la France (superficie : 4 700 mètres carrés répartis sur trois étages et trois sous-sols).

L'utilité d'une telle « maison » n'est plus à démontrer, et chacun s'étonne que la région parisienne n'en soit pas encore dotée. C'est ce qu'avait compris M. Maurice Doublet, qui, grâce à l'appui, notamment, des ministères des affaires culturelles, des affaires étrangères et des services de presse du premier ministre, avait présenté un mémoire dans ce sens aux conseillers de Paris. La Ville donna son accord en juillet 1968 pour l'acquisition de l'hôtel d'Albret, un des plus beaux du Marais, donné à bail de longue durée à la Fondation.

Les affaires culturelles, le Quai d'Orsay et la Ville de Paris souhaitaient en effet voir s'installer dans l'un des premiers îlots en cours de restauration dans le Marais un programme d'intérêt public devant servir le renom de la capitale et rééquilibrer des activités vers l'Est parisien.

De ce fait, seul des projets présentés au comité de parrainage, celui du Marais permettait de bénéficier de subventions de la Ville, de l'Etat, de divers organismes nationalisés ou privés, et pouvait représenter un investissement national auquel pourraient participer les régions et les grandes villes de France.

Dès lors le projet du Marais, offrant le maximum de garanties au moindre coût, retint tous les suffrages. Une étude très complète fut réalisée à la demande du ministère des affaires culturelles à la SERMA (Société de restauration du Marais) par M. Roger Richez, architecte D.P.L.G., sous la conduite de M. Bernard Vitry, inspecteur général des monuments historiques, chargé de l'établissement du plan de sauvegarde du Marais. Malheureusement, si cette étude avait été menée sous l'égide des ministères précédents — un

crédit de 2 millions de francs avait été inscrit pour l'exercice 1970, — la réalisation risque d'être dangereusement compromise en 1971, faute d'interlocuteur, depuis la disparition du ministère de l'information.

Partant, conscient des impératifs du plan d'austérité, le comité de parrainage avait proposé en octobre dernier au préfet de Paris, M. Marcel Diebolt, de réaliser l'opération en trois phases successives afin de laisser le temps à la Fondation d'étudier un autre plan de financement, faisant plus largement appel à l'industrie privée, selon un nouveau budget de fonctionnement prévoyant un taux de fréquentation moyen de six cents à huit cents personnes.

Ces propositions se sont heurtées à une totale fin de non-recevoir des pouvoirs publics : refus de débloquer même les 2 millions de francs promis et nécessaires au démarrage de l'opération, refus d'envisager l'organisation d'un petit centre d'accueil provisoire où installer le secrétariat de la Fondation et trois associations de journalistes totalement sans locaux, avant que l'hôtel d'Albret ne soit prêt à recevoir les journalistes français et étrangers.

Faudra-t-il faire appel au mécénat international (1) pour avoir enfin à Paris une « Maison des journalistes » où travailler, prendre des contacts, se documenter, recevoir son courrier, se restaurer et se détendre ?

(1) La galerie Bernheim Jeune présente jusqu'au 12 mars 1971 une exposition Cézanne au profit des journalistes et de leur Maison. La maquette de l'hôtel d'Albret y est exposée.